

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
COMMUNE DE PELUSSIN



# Plan Local d'Urbanisme Servitudes d'Utilité Publique



ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE  
CÉLINE GRIEU



ETUDES & CONSEIL EN ENVIRONNEMENT

Pièce n°	Projet arrêté	Enquête publique	Approbation
07.2	23 janvier 2015	du 14 mars 2016 au 15 avril 2016	4 novembre 2016



La commune de Pélussin est affectée par les servitudes d'utilité publique suivantes :

Nom officiel de la servitude	Références des textes législatifs qui permettent de l'instituer	Nature de la servitude	Acte qui l'a instituée sur le territoire de la commune	Service responsable de la servitude
<b>AC1</b> Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits	Loi du 31 décembre 1913 Articles 13 bis et ter	La Chapelle de Virieu  Le vieux château de Virieu	Arrêté du 22/02/2001  Arrêté du 22/02/2001	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 22 rue Balaÿ 42000 Saint-Etienne
<b>AC2</b> Servitudes de protection des sites et monuments naturels classés et inscrits	Article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée Article L123-1-5 du Code de l'Urbanisme Loi n°93-24 du 8 janvier 1993	Ancien quartier de Virieu	Arrêté du 30/10/1978	Direction Régionale des Affaires Culturelles – Service Régional de l'Archéologie Le Grenier d'Abondance 6 quai Saint-Vincent 69283 LYON CEDEX 01 Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 22 rue Balaÿ 42000 Saint-Etienne
<b>AS1</b> Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales	Articles L20 et 736 du code de la santé publique et du décret n°61.359 du 1 <sup>er</sup> août 1961 modifié par les décrets n°67.1093 du 15 décembre 1967 et n°89-3 du 3 janvier 1989 modifié le 10 avril 1990 Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001	Captages de Soyère SI RHONE PILAT  Captages du Ruisseau SCIE SI RHONE PILAT  Captage de Pré Jeannot SI RB MALLEVAL	DUP du 16/08/1965 et rapport géologique (décembre 2003)  Rapport géologique (décembre 2003)  DUP du 30/01/1989	Agence Régionale de Santé (ARS) – Délégation Territoriale du Département de la Loire 4 rue des Trois Meules BP 219 42013 SAINT-ETIENNE CEDEX 2

Nom officiel de la servitude	Références des textes législatifs qui permettent de l'instituer	Nature de la servitude	Acte qui l'a instituée sur le territoire de la commune	Service responsable de la servitude
<p><b>PT1</b> Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques</p>	<p>Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles, instituées en application des articles L57 à L62 et R27 à R39 du Code des Postes et télécommunications</p>	<p>Doizieux/Crêt de l'Oeillon n°0420130002</p> <p>Doizieux/Crêt de l'Oeillon n°0420140002</p> <p>Véranne/Les Trois Dents n°0420220008</p> <p>Véranne/ZG Mont Pilat n°0420 326 01</p>	<p>Décret du 27/01/1961</p> <p>Décret du 27/01/1961</p> <p>Décret du 12/04/1961</p> <p>Décret du 07/04/1970</p>	<p>TDF Direction du Patrimoine 44 bv Vivier Merle 69442 LYON CEDEX 03</p> <p>SZSIC de Lyon Préfecture 106 rue Pierre Corneille 69419 LYON CEDEX 03</p> <p>France Télécom</p> <p>Unité de soutien de l'Infrastructure de la Défense de Lyon Mont-Verdun BP97423 69347 LYON CEDEX 07</p>
<p><b>PT2</b> Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception</p>	<p>Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles, instituées en application des articles L54 à L56, R21 à R26 et R39 du Code des Postes et télécommunications</p>	<p>Véranne/Les Trois Dents n°0420220008</p> <p>Véranne/Mont Pilat n°0420 220053</p> <p>Véranne/ZG Mont Pilat n°0420 326 01</p>	<p>Décret du 07/04/1970</p> <p>Décret du 26/11/1992</p> <p>Décret du 07/04/1970</p>	<p>France Télécom</p> <p>France Télécom</p> <p>Unité de soutien de l'Infrastructure de la Défense de Lyon Mont-Verdun BP97423 69347 LYON CEDEX 07</p>